

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1017

15 mai 2009

SOMMAIRE

ADT Luxembourg S.A.	48780	Karitoe Participations Sàrl	48781
Alliance Gestion S.A.	48816	L'Alliance Révision Sàrl	48791
ALMATY II Luxembourg S.à r.l.	48779	Leeward Ventures SICAR S.C.A.	48797
Alpinvest S.A.	48797	Legaffa	48774
A.R.G. Holdings S.A.	48798	MeesPierson Investments (Luxembourg)	
Atols Investissements S.à r.l.	48772	S.A.	48790
Barcelvila	48771	Morgan Stanley Private Equity Asia III Hol-	
Bay Light Holdings Sàrl	48793	dings Lux	48794
Belgian Balloon Club (Luxembourg) a.s.b.l.		Morgan Stanley Private Equity Holdings	
.....	48779	Lux S.à.r.l.	48804
BO & MIAN Management	48775	Multitel Beta S. à r.l.	48797
Brookfield (NCC) S.à r.l.	48808	Orion Master II Luxembourg S.à r.l.	48770
Cargolux Airlines International S.A.	48790	Satisco S.A.	48807
Cliniques de la Congrégation des Francis-		Soa People Group SA	48792
caines de la Miséricorde Luxembourg ...	48772	Sofie S.à r.l.	48774
Degor S.à r.l.	48796	SPI Group Sàrl	48773
De Leederwon Asbl	48782	S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l.	48798
Den Heizungsmeeschter S.à r.l.	48813	Spirits International B.V.	48802
Dexia Bonds	48774	Spirits International B.V.	48807
Duferco Investment Partners S.A.	48784	Spirits Product International Intellectual	
Duferco Real Estate S.A.	48784	Property B.V.	48807
EN-NEO New Energy AG	48786	Spirits Product International Intellectual	
Ergovil S.à r.l.	48800	Property B.V.	48813
Eurizon Investment Sicav	48786	Stop Aids Now!	48802
Felsberg Holding S.A.H.	48773	Stop Aids Now! & Action de Coopération	
FS Invest S.à r.l.	48780	pour l'Environnement et la Santé, a.s.b.l.	
Gaming VC Holdings S.A.	48782	48802
GE Capital Luxembourg Financing III S.à		Sunreef Group S.à r.l.	48798
r.l.	48791	S.u.P. Taurus SICAV-FIS	48790
Global Multimedia Associates SA	48770	Togiram S.A.	48772
Goodman Option (Lux) S.à r.l.	48813	Trading and Investment Company S.A. ..	48803
Grey (Luxembourg) S.à.r.l.	48800	Transports Steimetz s.à r.l.	48785
H.E.M.C.O. S.à.r.l.	48779	Weatherford Capital Ltd. Luxembourg	
IFA Holding S.à r.l.	48791	Branch	48780
Karitoë Finances S.A.	48782	X-Trasys S.A.	48781

Orion Master II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.013.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.499.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique en date du 19 mars 2009

L'associé unique décide de nommer pour un nouveau mandat avec effet immédiat Monsieur Bruce Charles Bossom, Monsieur Aref Hisham Lahham et Monsieur Van James Stults comme gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Aref Hisham LAHHAM, demeurant au 9 Pembroke Square, London W8 6PA, Royaume-Uni;
- Van James STULTS, demeurant à Onslow Gardens Flat 2 71, London SW7 3QD, Royaume-Uni;
- Bruce Charles BOSSOM, demeurant au 34, Princedale Road, London W11 4NJ, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Master II Luxembourg S.à r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009053160/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06488. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

GMMA, Global Multimedia Associates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.228.

—
L'an deux mille neuf, le trente avril,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Global Multimedia Associates S.A., en abrégé GMMA S.A.

établie et ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine Decker, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 15 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 879 du 10 juin 2002,

modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 16 juin 2005,

publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 32 du 5 juin 2006, page 1518,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 97.228.

L'assemblée est présidée par Madame Joelle WURTH, demeurant professionnellement à Beckerich, qui assume également la fonction de scrutateur, suivant décision de l'assemblée générale.

Le président désigne comme secrétaire Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange, 19 Grand-Rue.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-2440 Luxembourg, 25a, boulevard Royal, et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts afin de le mettre en conformité avec cette décision de transfert de siège.

2. Divers.

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse sise à L-2440 Luxembourg, 25a Boulevard Royal et décide de donner dorénavant la teneur suivante à l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social de la société est établi dans la Commune de Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre cent euros (400,-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Beckerich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Wurth, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 30 avril 2009. Relation: RED/2009/562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 5 mai 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009056311/7851/54.

(090064970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Barcelvila, Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 13, Geie Wee.

R.C.S. Luxembourg B 92.226.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2008 que:

1) L'assemblée générale décide de réélire aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Paulo FERREIRA OSORIO, demeurant à L-7567 Rollingen, 4, Impasse de Vallée.

- Monsieur Flavio FERREIRA ROCHA, demeurant à P-5000-669 Vila Real, Edificio Belavista, rua D. Pedro de Castro.

- Monsieur Manuel DOS ANJOS PORTELA MARTINS, demeurant à P-Vendas, Campeã, Vila Real.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

2) L'assemblée générale décide de réélire aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Flavio FERREIRA ROCHA, demeurant à P-5000-669 Vila Real, Edificio Belavista, rua D. Pedro de Castro.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Angelsberg, le 12 mars 2009.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale: B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055383/10024/27.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009, réf. DSO-DD00184. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090064481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Cliniques de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 50, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg F 4.181.

—
DISSOLUTION

Assemblée générale extraordinaire Réunion du 27 Avril 2009

Membres:

Monsieur Paul-Henri MEYERS, Président

Madame Maria SCHWALEN, en religion Sœur GEMMA

Madame Marguerite SCHWALEN, en religion Sœur M.-BERTILLA

Madame Marie-Jeanne LEY, en religion Sœur MARIE-JEANNE

Madame Hélène NEIERTZ, en religion Sœur MARIE-CLAIRE

Monsieur Paul LUTGEN (excusé)

Monsieur le Dr Ernest RAUCHS

Ordre du jour:

Proposition de dissolution de l'A.S.B.L. Cliniques de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde et affectation de l'actif net.

Le Président ouvre la séance à 9,00 heures.

Il rappelle que l'association sans but lucratif avait été créée le 22 décembre 1989 et qu'elle avait pour objet l'exploitation des cliniques Sacré-Cœur, Saint-François et Saint-Joseph à Luxembourg-Ville.

Entre-temps ces trois établissements hospitaliers ont cessé leur activité. Par conséquent une dissolution de cette a.s.b.l. est proposée.

Les membres présents se prononcent à l'unanimité pour la dissolution de l'association sans but lucratif Cliniques de la Congrégation des Franciscaines de la Miséricorde Luxembourg.

En outre, et en vertu de l'article 30 des statuts, les membres présents se prononcent à l'unanimité pour le virement de l'actif net figurant au bilan établi au 1^{er} janvier 2009, soit 29,55-€, au compte de la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde de Luxembourg.

Paul-Henri MEYERS / Sœur GEMMA / Sœur M.-BERTILLA / Sœur MARIE-JEANNE / Sœur MARIE-CLAIRE / Paul LÜTGEN / Dr. Ernest RAUCHS.

Référence de publication: 2009056540/32.

(090064981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Togiram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.992.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009053161/763/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06495. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Atols Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009053163/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07353. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090060581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2009.

Felsberg Holding S.A.H., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.487.361,15.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 25.190.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008

Les actionnaires de la société FELSBERG HOLDING S.A.H, réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2008, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de:

- Monsieur Armand DISTAVE, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

- Monsieur Raymond LE LOUREC, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

de leur poste d'administrateur de la société

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30 juillet 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

- Monsieur Georges GREDT, comptable, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

en qualité de nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, pour une durée de trois ans, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009054650/3083/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 69.200,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

—
EXTRAIT

Par assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 25 mars 2009, il a été décidé d'approuver la nomination avec effet au 25 mars 2009 de Monsieur Sebastianus Antonius Theodorus Boelen, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mikhail Tsyplakov;

- Monsieur Valery Mendeleev;

- Monsieur Johannes Marinus van't Zelfde; et

- Monsieur Sebastianus Antonius Theodorus Boelen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé le 28 avril 2009.

Pour SPI Group S.à r.l.

Mikhail Tsyplakov / Valery Mendeleev / Johannes Marinus van't Zelfde / Sebastianus Antonius Theodorus Boelen

Référence de publication: 2009055303/2134/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Legaffa, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.485.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009054731/592/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00394. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Sofie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 125.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054735/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08952. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 avril 2009 a décidé:

- de accepter la démission de Monsieur Hugo LASAT de son mandat d'administrateur Président en date du 31 janvier 2009,

- de ratifier la cooptation de Monsieur Wim VERMIER aux fonctions d'administrateur en date du 6 février 2009,

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, Directeur, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Arnaud DELPÜTZ, Head of Product & Process Management Investment, Dexia Banque Belgique, boulevard Pachéco, 44, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Frédéric DUJARDIN, Dexia Banque Belgique S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles,

Monsieur Vincent HAMELINK, Global Head of Fixed Income Management, Dexia Asset Management Luxembourg, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

Monsieur Luc HERNOUX, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Benoît HOLZEM, Managing Director, Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg,

Monsieur Jeffrey NADAL, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L- 4360 Esch-sur-Alzette,

Monsieur Wim VERMEIR, Global Head of Equity Management, Dexia Asset Management, rue Royale, 180, B-1000 Bruxelles,

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Jean-Yves Maldague, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, RCS B-65477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour DEXIA BONDS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009055943/1126/41.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07714. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

BO & MIAN Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.975.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente avril.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

ROMARO, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 133.576, ici représentée par:

(i) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou, France, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, et

(ii) Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, né le 16 novembre 1976 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg,

agissant tous les deux en leur capacité d'administrateur de ladite société.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi entre le(s) souscripteur(s) et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts ci-après émises, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination BO & MIAN Management (la Société), qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de cette commune par simple décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou, la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société sera en particulier nommée et agira comme associé gérant commandité d'une ou de plusieurs société(s) en commandite par actions, qui pourra(ont) être, ou non, organisée(s) comme société(s) d'investissement en capital à risque régie par la loi du 15 juin 2004.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, lesquels pourront être convertibles en parts sociales de la Société ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leurs mandats. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans cause) par résolution de l'associé unique ou du conseil de gérance.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant unique ou, si la société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 2 (deux) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant unique ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

ROMARO, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les cent (100) parts sociales par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à environ € 1.200.-.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

2. Monsieur Robert Van Droogenbroeck, docteur en retraite, né le 14 juin 1932 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 32, Quai Jean-Charles Rey, Fontvieille, Monaco, est nommé comme gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: P. Rochas, S. Liégeois, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 mai 2009. Relation: EAC/2009/5073. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €
Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009056193/272/203.

(090065134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

ALMATY II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 141.085.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054736/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08961. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

H.E.M.C.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 127.119.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009054737/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08955. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Belgian Balloon Club (Luxembourg) a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg F 851.

Art. 8. Les membres fondateurs de l'association sont de plein droit membres effectifs ainsi que les membres effectifs du Belgian Balloon Club.

De nouveaux membres effectifs peuvent être admis à condition d'être présenté par deux parrains déjà membres effectifs et acceptés par le conseil d'administration statuant au scrutin secret, à la majorité simple et sans devoir motiver sa décision.

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre / email à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande de cinq de ses membres.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Chaque aux membre présent peut être porteur de deux procurations.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres par un rapport.

12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres, au moins, élus par l'assemblée générale. La durée de leur mandat est de six ans. Les administrateurs désignent entre eux ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire, trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du Conseil d'administration sont rééligibles.

Le 16 mars 2009.

Certifié conforme et approuvé par l'Assemblée Générale
Jacques de Brouwer / Signature
Trésorier / -

Référence de publication: 2009054742/28.

(090063689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

ADT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 44.300.

Le bilan au 30 Septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ADT Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2009054739/8991/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2009, réf. LSO-DD06614. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090063417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Weatherford Capital Ltd. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 130.994.

Société mère: Weatherford (Hungary) Capital Management Services Limited Liability Company (la Société)
Siège social: 1077 Budapest, Wesselényi u. 16

Changement du siège social de la Société

En date du 1^{er} février 2008, le siège social de la Société a été transféré du Wesselényi u. 16, 1077 Budapest, Hongrie au Várkonyi u. 15, 9700 Szombathely, Hongrie.

Changement du siège social du représentant permanent de la Succursale de la Société

Veillez noter que Monsieur Peter Lovasz, représentant permanent de la Succursale a changer d'adresse et désormais il est résidant au 10, rue du Marché, L-8252 Mamer, Grand-duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Weatherford Capital Management Services Limited Liability Company
Signature

Référence de publication: 2009054743/19.

(090063704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: DKK 1.541.102.800,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.851.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 avril, 2009, a décidé de nommer Micheal Newton, résidant professionnellement Route Isabelle, St Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, comme gérant classe B avec effet du 1^{er} mai, 2009, et pour une durée indéterminée, et a également décidé d'accepter la démission de Thomas Schleicher résidant professionnellement 27-29, Dampfaergevej, DK-2100 Copenhagen, DK, comme gérant classe B avec effet du 1^{er} mai, 2009.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} mai, 2009, composé comme suit:

- Christophe Cahuzac, Gérant classe A
- Kwame Che Van Leeuwen, Gérant classe A
- Karl Heinz Horrer, Gérant classe B

- Mike Newton, Gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FS INVEST S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2009054760/22.

(090063205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

X-Trasys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.687.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société à 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en date du 16 Février 2009, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro: B 66687

Première résolution

Madame Françoise SCHUYTEN, née le 05/09/1964 à Braine, - L'Alleud / Belgique, demeurant à 105, rue Notre Dame au Bois, B-1440 Braine le Château, est remplacée en qualité d'administrateur par Madame Edith DECHESNE, née le 11/05/1959 à Liège / Belgique, demeurant à Calle Odisea, 3 apto 133, 38630 Costa del Silencio / Santa Cruz de Tenerife, et ce avec effet au 16/02/2009.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est transféré de 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, à 134 route d' Arlon, L-8008 Strassen, et ce avec effet rétroactif au 01/01/2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

Fait à Strassen, le 16/02/2009.

Jeannot MOUSEL / Gisèle KLEIN / Nadine NOYER
Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2009054768/21.

(090063209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Karitoe Participations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.694.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale de la société KARITOE PARTICIPATIONS S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand -Rue, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 21 avril 2009, enregistrée à Echternach le 23 avril 2009, Relation: ECH/2009/473, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 29 avril 2009.

Henri BECK
Notaire

Référence de publication: 2009054769/17.

(090063300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Karitoë Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 52.215.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'une assemblée générale de la société KARITOE FINANCES S.A., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, reçue par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 21 avril 2009, enregistrée à Echternach le 23 avril 2009, Relation: ECH/2009/475, que:

- 1) la clôture de la liquidation de la société a été prononcé,
- 2) les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Echternach, le 29 avril 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009054771/17.

(090063295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

Gaming VC Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 104.348.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 20 mai 2008 que:

- Les mandats des administrateurs M. Lee FELDMAN, demeurant au 4B, West 18th Street, NY-10011 New York, USA et M. Nigel BLYTHE-TINKER, demeurant à Top farm, High Street, Toseland, PE196RX Cambridgeshire, ont été renouvelés avec effet à partir du 21 décembre 2007 jusqu'au 21 décembre 2010.

Aurore DARGENT

Mandataire

Référence de publication: 2009055135/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

De Leederwon Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 4A, Gaessel.
R.C.S. Luxembourg F 7.940.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le sept février

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Pierre AENDEKERK, éducateur-instructeur, né à Wiltz, le 23 mars 1958, demeurant à L-6832 Betzdorf, 4A, Gassel;
- 2.- Jeannot DELVAUX, maître-installateur, né à Grevenmacher, le 19 novembre 1960, demeurant à L-5855 Hesperange, 14, rue Jos Sünnen;
- 3.- Léon RECKINGER, maître-peintre, né à Esch-sur-Alzette, le 2 août 1948, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 32, rue du Fossé;
- 4.- Josette SCHMITZ, employée privée, né à Ettelbruck, le 9 mai 1967, demeurant à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach;
- 5.- Gertruda TRIENEKENS, épouse PAULUS, employée privée, né à Grevenmacher, le 14 avril 1963, demeurant à L-6917 Roodt-Syr, 14, Am Gronn;
- 6.- Guy WAGNER, employé en retraite, né à Luxembourg, le 9 septembre 1945, demeurant à L-5811 Fentange, 42, rue de Bettembourg;
- 7.- Louis WAGNER, indépendant, né à Luxembourg, le 3 avril 1962, demeurant à L-5332 Moutfort, 10, rue de la Source.

Tous de nationalité luxembourgeoise.

Les comparants prient le notaire de dresser comme suit entre eux et tous ceux qui seront admis par la suite, les statuts d'une association sans but lucratif.

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "DE LEEDERWON ASBL".

Art. 2. Le siège de l'association est fixé à L-6832 Betzdorf, 4A, Gaessel.

Art. 3. L'association a pour objet d'introduire et de propager au Luxembourg la pratique des "Huiifbed-Fueren" respectivement "Musik-Wasserbett Therapie" ayant des effets bénéfiques sur notamment la relaxation des personnes mentalement et physiquement handicapées prioritairement. À cet effet, elle prendra toutes les mesures qui peuvent contribuer, de près ou de loin, à la réalisation de cet objectif.

Art. 4. L'association se compose d'associés dont le nombre ne peut être inférieur à trois (3).

Art. 5. La qualité d'associé s'acquiert en présentant une demande écrite au comité qui décide à la majorité simple des voix.

La qualité d'associé honoraire peut être conférée par le comité à toute personne physique ou morale ayant contribué d'une façon exceptionnelle à la réalisation de l'objectif social. Les associés honoraires n'ont pas le droit de vote aux assemblées générales.

Art. 6. La qualité d'associé se perd soit par démission écrite envoyée au président, soit par exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant avec une majorité des deux tiers des voix, pour entrave grave aux statuts et/ou règlements intérieurs.

Art. 7. L'assemblée générale réunit tous les associés.

Sont réservées à la compétence de l'assemblée générale:

- a) la nomination et la révocation des membres du comité et des réviseurs de caisse
- b) l'approbation des comptes et du budget
- c) la modification des statuts
- d) la dissolution de l'association.

Elle se réunit une fois par an dans le courant du mois de janvier.

Une assemblée extraordinaire pourra être convoquée toutes les fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la requête écrite d'un cinquième des associés.

Art. 8. Les convocations à l'assemblée générale sont faites par le comité par lettre ordinaire adressée à chacun des associés au moins quinze jours à l'avance. Elles contiennent obligatoirement l'ordre du jour. L'assemblée générale pourra prendre, sur proposition d'un cinquième du nombre des associés présents, des résolutions en dehors de l'ordre du jour, si aucun associé ne s'y oppose.

Art. 9. Les décisions de l'assemblée générale - à l'exception des modifications statutaires et de la dissolution pour lesquelles il faut les majorités et quorums prévus aux articles 8 et 20 de la loi coordonnée du 21 avril 1928 - sont prises à la majorité des voix. Elles sont consignées dans un registre tenu par le secrétaire et portées à la connaissance des associés par envoi d'une copie.

Tout associé peut se faire représenter par un autre associé moyennant une procuration écrite.

Chaque associé ne peut présenter qu'une seule procuration écrite, qui est à remettre au comité avant l'ouverture de l'assemblée générale.

Le vote est public sauf si un associé demande le vote secret.

Art. 10. L'association est dirigée par un comité de trois membres au moins et de neuf membres au plus. Ceux-ci sont nommés par l'assemblée générale pour une durée de deux ans.

Art. 11. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion journalière de l'association, sauf les matières réservées à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts. Il peut déléguer des affaires bien déterminées à des tiers sans cependant pouvoir se dégager de sa responsabilité.

Art. 12. Lors de la première réunion, le comité désignera en son sein, le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 13. Le comité se réunit sur convocation du président chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige ou que trois membres du comité le demandent. Il doit se réunir au moins trois fois par an. Le comité décide valablement si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Les décisions du comité sont prises à la majorité des voix. La représentation n'est pas admise. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 14. L'association est engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du comité, dont obligatoirement celle du président ou, à son défaut, du vice-président.

Le délégué du comité engage l'association dans la limite du pouvoir qui lui est conféré.

Art. 15. La cotisation annuelle pour les associés est fixée à deux cent cinquante (250,-) euros maximum.

Art. 16. L'exercice social de l'association commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera un ou plusieurs liquidateurs dont elle fixera les pouvoirs et indiquera par ailleurs, l'affectation des biens sociaux en respectant autant que possible l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire, lequel certifie leur état civil sur base de leurs cartes d'identité nationale respectives.

Signé: Aendekerck, Delvaux, Reckinger, Schmitz, Trienekens, Wagner, Wagner et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 12 février 2008. Relation: EAC/2008/2075. Reçu douze euros 12.-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 février 2008.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009056318/223/91.

(090065041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

**Duferco Investment Partners S.A., Société Anonyme,
(anc. Duferco Real Estate S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 135.656.

L'an deux mille neuf, le deux février.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUFERCO REAL ESTATE S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.656, constituée suivant acte reçu en date du 29 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 446 du 21 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel UHL, juriste demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Changement de la dénomination de la société de DUFERCO REAL ESTATE S.A. en DUFERCO INVESTMENT PARTNERS S.A.

2) Modification de l'article 1^{er} des Statuts, comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de DUFERCO INVESTMENT PARTNERS S.A."

3) Modification de l'article 15 des Statuts, comme suit:

"L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

4) Décision quant au second exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2009 qui se terminera le 30 septembre 2009.

5) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

6) Modification afférente de l'article 8§1 des statuts, comme suit:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de DUFERCO REAL ESTATE S.A. en DUFERCO INVESTMENT PARTNERS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts comme suit: "Il existe une société anonyme sous la dénomination de DUFERCO INVESTMENT PARTNERS S.A."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

"L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre."

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à la modification de l'article 15 des statuts que le second exercice social qui a débuté le 1^{er} janvier 2009 se terminera le 30 septembre 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au premier mardi du mois de mars à 12.00 heures.

Sixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier paragraphe 1^{er} de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

"L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de mars à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal,

Signé: R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2009. Relation: LAC/2009/4362. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009054779/211/73.

(090032638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Transports Steimetz s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 139.114.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Philippe STEIMETZ, chauffeur routier, né à Metz/Moselle (France), le 22 avril 1962, demeurant à F-57330 Zoufftgen, 22, rue Principale,

seul associé de TRANSPORTS STEIMETZ s.à r.l. avec siège social à L-4842 Rodange, 39-41, rue de la Terre Noire, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139.114, constituée suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1585 du 27 juin 2008.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de Pétange à Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg
...."

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la Société à L-1338 Luxembourg, 72, rue du Cimetière.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, Il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Steimetz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 27 avril 2009. Relation: EAC/2009/4792. Reçu soixante quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30 avril 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009056315/223/35.

(090064995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Eurizon Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.206.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2008, acte n°607 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2009054780/208/13.

(080173539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

EN-NEO New Energy AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 141.109.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Harald Rudolf SPANG, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 3. November 1966, wohnhaft in D-54472 Monzelfeld, Am Brederborn 18 (Bundesrepublik Deutschland);

2) Herr Erich Josef GASBER, Bauingenieur, geboren in Heidenburg (Deutschland), am 7. Januar 1959, wohnhaft in à D-54296 Trier, Am Trimmeiter Hof 181 (Bundesrepublik Deutschland);

3) Herr Dr Marc Alexander Giovanni THOMAS, Zahnarzt, geboren in Trier (Deutschland), am 24. Juli 1964, wohnhaft in 54451 IRSCH, 17 Hubertusstrasse;

4) Herr Mario KÖHL, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 18. Juni 1969, wohnhaft in D-54296 Trier, Am Löllberg 12, (Bundesrepublik Deutschland);

5) Herr Ralph Peter Alfred THOMAS, Kaufmann, geboren in Trier (Deutschland), am 1. Juni 1966, wohnhaft in D-54295 Trier, Nachtigallenweg 15a (Bundesrepublik Deutschland), hier vertreten durch den unter 4) vorgenannten Herrn Mario KÖHL auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt.

Welche erschienenen Personen den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine anonyme Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung:

"EN-NEO ENERGY AG".

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biver.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt sechsunddreissigtausend Euro (EUR 36.000,-), eingeteilt in dreitausendsechshundert (3.600) Aktien von jeweils zehn Euro (EUR 10,-).

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Ausnahmsweise wird das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied durch die Generalversammlung ernannt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt mittels den gesetzlich vorgesehenen Bestimmungen.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 15. des Monats Juni um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine aussergewöhnliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (20%) zwanzig Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Die Stimmabgabe bei der Abstimmung anlässlich dieser ausserordentlichen Generalversammlungen kann per Prokura oder per Brief, Telex, Fax usw. erfolgen.

Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme, mit Ausnahme der gesetzlichen Einschränkungen.

Art. 17. Jede ordentliche oder ausserordentliche Generalversammlung kann nur gültig über die Tagesordnung befinden, wenn die Gesellschafter in den gesetzlich vorgesehenen Verhältnissen anwesend oder vertreten sind.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres,

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.
- 3.- Ausnahmsweise können der Vorsitzende und der Delegierte des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung, welche den ersten Verwaltungsrat bestellt, ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Aktien wie folgt gezeichnet wurden:

1) Herr Harald Rudolf SPANG, vorgeannt, neunhundert Aktien	900
2) Herr Erich Josef GASBER, vorgeannt, neunhundert Aktien	900
3) Herr Dr Marc Alexander Giovanni THOMAS, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
4) Herr Mario KÖHL, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
5) Herr Ralph Peter Alfred THOMAS, vorgeannt, sechshundert Aktien	600
Total: dreitausendsechshundert Aktien	3.600

Alle vorgeannten Aktien wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von sechshunddreißigtausend Euro (EUR 36.000,-) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zweitausend Euro (EUR 2.000,-) zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Gesellschafter

Alsdann haben die eingangs erwähnten Parteien, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer Generalversammlung zusammen gefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
- 2.- Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei (3), und die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 3.- Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:
 - 1) Herr Erich Josef GASBER, vorgeannt;
 - 2) Herr Mario KÖHL, vorgeannt;
 - 3) Harald Rudolf SPANG, vorgeannt.
- 4.- Die Aktiengesellschaft "READ S.à r.l.", mit Sitz in L-1724 Luxemburg, 3A, boulevard Prince Henri, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45.083, wird zum Kommissar ernannt.
- 5.- Die Verwaltungsratsmitglieder und der Kommissars werden für eine Dauer von sechs Jahren ernannt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Harald Rudolf Spang, Erich Josef Gasber, Marc Alexander Giovanni Thomas, Mario Köhl, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} juillet 2008. LAC / 2008 / 26698. Reçu à 0,50 %: cent quatre-vingt euros (€ 180.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 26. August 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009054782/202/177.

(080129745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

S.u.P. Taurus SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 133.528.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der S.u.P. Taurus SICAV-FIS

Die Ordentliche Generalversammlung vom 8. April 2009 der S.u.P. Taurus SICAV-FIS hat folgende Beschlüsse gefasst:
Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010 werden folgende Personen gewählt:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Herr Ulrich Juchem (stellvertretender Vorsitzender)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung die ifb-Lux-Audit Sàrl als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. April 2009.

DZ BANK International S.A.

Für S.u.P. Taurus SICAV-FIS

V. Augsdörfer / T. Haselhorst

Référence de publication: 2009055783/1239/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD09012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009054822/212/12.

(090063076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MEESPIERSON INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009054869/12.

(090063464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

GE Capital Luxembourg Financing III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 74.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2009055023/10.

(090063058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2009.

L'Alliance Révision Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.498.

EXTRAIT

Suite à un contrat de vente signé en date du 22 décembre 2008 entre Monsieur Bishen Jacmohone ayant son établissement professionnel au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg et la société L'Alliance SA ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RCSL B 143766, la répartition du capital social est la suivante:

- L'Alliance SA ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, RCS Luxembourg B 143766 propriétaire de 60 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Bishen Jacmohone

Gérant

Référence de publication: 2009055284/742/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

IFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 703.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.157.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 31 mars 2009 que la société INNOVA/4 LP a cédé 1.670 parts sociales rachetables (167 parts sociales rachetables de chaque classe de parts sociales rachetables (de A à J)) qu'elle détenait à la société FRIENDS OF INNOVA LP.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009055140/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Soa People Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.305.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril,

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SOA PEOPLE GROUP SA", ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 124305, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 657 du 19 avril 2007,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2174 du 2 octobre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent SIMIONI, dirigeant de société, demeurant professionnellement à L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Création de deux classes d'actions, à savoir des actions de catégorie A et de catégorie B et conversion des actions existantes en 1.000 actions de catégorie A.

2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de 250.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 1.000.000,-EUR à 1.250.000,- EUR par la création et l'émission de 250 actions de catégorie B d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, émises avec une prime d'émission totale de 4.750.000,-EUR.

3. Renonciation à leur droit de souscription préférentiel par les actionnaires actuels.

4. Acceptation de la souscription de 250 actions de catégorie B nouvellement émises par la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SOAFEL", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, et acceptation de la libération intégrale en espèces.

5. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- de créer deux catégories d'actions, à savoir des actions catégorie A et de catégorie B, et
- de convertir les 1.000 actions existantes en 1.000 actions de catégorie A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent cinquante (250) actions de catégorie B, ayant les mêmes droits statutaires que les actions de catégorie A existantes et ayant une valeur nominale de mille euros

(1.000,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR), entièrement libérées moyennant un apport en numéraire.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que les actionnaires actuels ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des deux cent cinquante (250) actions de catégorie B nouvellement émises la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "SOAFEL", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite "SOAFEL", prédésignée, représentée par Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours, déclare souscrire aux deux cent cinquante (250) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR), émises avec une prime d'émission totale de quatre millions sept cent cinquante mille euros (4.750.000,- EUR), et les libérer intégralement en numéraire, de sorte la somme de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000,- EUR), représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune, intégralement libérées, dont mille (1.000) actions de catégorie A et deux cents cinquante (250) actions de catégorie B. Toutes les catégories d'actions de la société bénéficieront des mêmes droits et privilèges, à moins qu'il en soit convenu autrement par les actionnaires.

Ainsi, les actions de catégorie A et les actions de catégorie B conféreront chacune à leur détenteur le droit à un (1) vote."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à trois mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SIMIONI - DOSTERT - MERTZ - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009. Relation GRE/2009/1645. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056195/231/92.

(090065466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Bay Light Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.728.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé le 18 mars 2009 que Monsieur Roni HIRSH a cédé à la société ANAK INVESTMENTS LIMITED une part sociale détenue dans le capital de la société BAY LIGHT HOLDINGS S.à r.l.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2009055173/6341/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.153.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman companies registry under number MC-187120 duly represented by Mrs. Jennifer CHRIST, private employee, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste; by virtue of a power of attorney on March 31st, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux" (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130153, incorporated by virtue of a deed of Me Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, dated July 12, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1941 on September 11, 2007.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1) Appointment of Jan Willem Overheul and Richard van 't Hof as category A managers of the Company and appointment of Pratish Shantilal Patel, Jan-Dries Mulder and Martijn Bosch as category B managers of the Company;

2) Restatement of article no. 10 of the articles of association of the Company;

3) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen (the Netherlands), having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and Mr. Richard van 't Hof, born on October 5, 1965 in Barendrecht (the Netherlands), having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as category A managers of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

The Meeting resolves further to appoint Mr. Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo (The Netherlands) with professional address at 6B, Routes de Treves (Floor 05), L-2633 Senningerberg and Mr. Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam (The Netherlands) with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands as category B manager of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

The Meeting states that Mr. Pratish Shantilal Patel, born on July 18, 1968 in New Jersey (USA) with professional address at 1585 Broadway, NY-10036 New York who has already been appointed as a manager will henceforth be a category B manager of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate article no. 10 of the articles of association of the Company and such article shall henceforth read as follows:

C. Management

Art. 10. "The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager (s) of category B. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's object.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either shareholders or not. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings (Cayman) Ltd, une société régie suivant les lois des Iles Caïmanes, enregistrée sous le numéro 19610, ayant son siège social au Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée sous le numéro MC-187120 dûment représentée par Madame Jennifer CHRIST, employée privée, demeurant professionnellement au L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "Morgan Stanley Private Equity Asia III Holdings Lux" (la société), ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130153, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, reçu en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 septembre 2007 sous le numéro 1941.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Nomination de Jan Willem Overheul et Richard van 't Hof en tant que gérants de catégorie A et nomination de Messieurs Pratih Shantilal Patel, Jan-Dries Mulder et Martijn Bosch en tant que gérants de catégorie B;

2) Modification de l'article no. 10 des statuts de la Société;

3) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Monsieur Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 6B, Routes de Trèves, L-2633 Senningerberg et Monsieur Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam (Pays-Bas) et résidant professionnellement au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam (Pays Bas) en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Assemblée constate que Monsieur Pratih Shantilal Patel, né le 18 juillet 1968 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et résidant professionnellement au 1585 Broadway, NY-10036 New York (Etats-Unis d'Amérique) a déjà été nommé comme gérant et sera avec effet immédiat et pour une durée indéterminée un gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article no 10 des statuts de la Société et l'article se lira dorénavant comme suit:

C. Gérance

Art. 10.

"La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Vis-à-vis des tiers le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14901. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009055294/5770/147.

(090064263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Degor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 104.236.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant B de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au poste de gérant B de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009055175/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2009, réf. LSO-DD07582. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Alpinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.465.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 5 mai 2009 a pris note du non renouvellement de la candidature de Monsieur Franck CHA-PEAUX aux fonctions administrateur et a décidé de nommer:

- Monsieur Denis BULLE, expert-comptable, demeurant au 20, rue du Conseil Général, CP 5052 CH-1211 Genève 11 (Suisse), administrateur,

- Madame Nicole SCHLOTTER, avocat, demeurant The Nursery-Hall Road, SS4 1PD Rochford - Essex (UK), administrateur.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale du 5 mai 2009 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour ALPINVEST S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009055181/22.

(090063913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Leeward Ventures SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 110.935.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009056035/11.

(090063992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Multitel Beta S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.320.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 23 mars 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 avril 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *MULTITEL BETA S.à r.l.*
Fortis Intertrust Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009055183/17.

(090063925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.035.

—
EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 30 mars 2009, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 31 mars 2009 de Monsieur Pavel Fedoryna, demeurant au 17, chemin Louis-Dunant, 1202 Genève, Suisse de sa fonction de gérant de la Société; et
- d'approuver la nomination avec effet au 31 mars 2009 de Monsieur Mikhail Kiselev, demeurant au 7, bd 4, apt 23, prospekt Patsaeva, 141700 Dolgoprudnyi city, Russie, en tant que gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 7 avril 2009.
Pour *S.P.I. Holding Luxembourg S.à r.l.*
Mr. Mikhail Kiselev

Référence de publication: 2009055285/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Sunreef Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.307.675,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.899.

—
L'adresse professionnelle de Monsieur Cornélius Bechtel, gérant de la société, est désormais au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 avril 2009.
Pour avis sincère et conforme
Pour *SUNREEF GROUP S. à r.l.*
United International Management S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009055334/9839/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07988. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

A.R.G. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.361.

—
L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "A.R.G. HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Franck BADEN, de résidence à Luxembourg en date du 15 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 246 du 22 septembre 1988, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence

à Remich en date du 23 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 386 du 27 avril 2005. La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.361.

L'assemblée est présidée par Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie BARANSKI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Hélène SCHORR, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Décharge aux organes de la société.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Madame la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Madame la Présidente met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de prononcer la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer Montbrun Révision S.à.r.l., "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.501, liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société. Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700.- EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Girardeaux, A. S. Baranski, H. Schorr et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2009. Relation: LAC/2009/14325. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009055293/5770/68.

(090064190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Ergovil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.786.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme "23 HOLDING S.A.", établie et axant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117265,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, directrice de société, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "ERGOVIL S.à r.l.", avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 130.786, (la "Société") a été constituée originairement sous l'empire de la législation de la République du Panama,

que la nationalité luxembourgeoise sous la forme juridique d'une société anonyme a été adoptée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2100 du 26 septembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 16 avril 2009, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment la transformation de la société en société à responsabilité limitée et l'adoption de sa dénomination actuelle.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée actuelle ("Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer l'article 8 des statuts et par conséquent de renumérer les articles de 8 à 19.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2009. Relation GRE/2009/1639. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 6 mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009056191/231/40.

(090065485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Grey (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 281, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.146.

L'an deux mille neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "HARVEST INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6 av. Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B86735, ici représentée par Monsieur

Luis MARQUES PINTO, employé privé, demeurant à L-3591 Dudelange, 91 rue de la Vallée, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 16 avril 2009,

lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2.- Madame Marie-Ange GUIDARELLI, employée privée, demeurant à F-54660 Moutiers, 73, rue de Gorcy, représentée Monsieur Luis MARQUES PINTO, prèdit, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Luxembourg, le 16 avril 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "GREY (LUXEMBOURG), Sàrl", avec siège social à L-5885 Hesperange, 281 route de Thionville; inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44.146; constituée originellement sous forme de société anonyme avec la dénomination "EAF - EUROPEAN AMBULANCE FLIGHTSERVICE" aux termes d'un acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 mai 1993, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 400 du 2 septembre 1993;

modifiée (changement de la dénomination sociale en "AIR ENTREPRISE (LUXEMBOURG) S.A.") suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 4 février 1998, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 384, du 27 mai 1998; modifiée (changement de la dénomination sociale en "HOT AIR ENTREPRISE (LUXEMBOURG) S.A."), suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} février 1999, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 372 du 25 mai 1999; modifiée (changement de la dénomination sociale en "GREY (LUXEMBOURG) S.A.") suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 2 août 2000, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 50 du 25 janvier 2001;

modifiée (changement de forme juridique) suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 7 décembre 2005, publié Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 665 du 31 mars 2006;

modifiée (transfert de siège) suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 2805, du 20 novembre 2008.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclarés vouloir se considérer comme dûment convoqué en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Hesperange à Foetz et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (1^{er} alinéa). Le siège de la société est établi à Foetz. L'adresse du siège est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie/coïn rue des Artisans.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EURO (800.- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Marques Pinto; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 avril 2009. Relation: EAC/ 2009/4833. Reçu: SOIXANTE-QUINZE EUROS 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 mai 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009055295/203/64.

(090064423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

**Stop Aids Now & Acces, Stop Aids Now! & Action de Coopération pour l'Environnement et la Santé,
a.s.b.l., Association sans but lucratif,
(anc. Stop Aids Now!).**

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 3.531.

Les soussignés:

- GOEDERTZ Henri, (demeurant à Allée du Carmel, 14, L-1354 Luxembourg)
- ARENDT Vic, (demeurant à Route de Koerich, 7, L-8399 Windhof)
- KAYSER Josée, (demeurant à rue N. S. Pierret, 10, L-2335 Luxembourg)
- GRIFFIN-CLARK Jill, (demeurant à rue Hoinesbusch, 2, L-5371 Schuttrange)
- MORTIER Laurence, (demeurant à rue Haute Voye, 13, B-6860 Wittimont-Léglise)

Sont convenus lors de l'Assemblée Générale du 27 avril 2009, de modifier les articles suivants:

1. Dénomination, Siège, Durée et Objet

1. L'association est nommée "Stop Aids Now ! & Action de Coopération pour l'Environnement et la Santé, a.s.b.l." (Stop Aids Now & Accès). L'association est indépendante et n'adhère à aucune idéologie politique.

2. Le siège social de l'association est fixé à Luxembourg. Par décision de l'assemblée générale il peut être transféré à tout autre endroit au Grand-duché de Luxembourg.

3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

4. L'association a pour objet:

- D'intensifier le travail de l'Aidsberodung et d'autres associations, en matière de prévention de l'infection HIV, des hépatites et des maladies sexuellement transmissibles, sans que ceux-ci influencent de façon quelconque son indépendance idéologique ou son autonomie de fonctionnement;
- De lutter contre les discriminations à l'encontre des personnes séropositives et de leur entourage;
- De lutter contre la pauvreté et de contribuer au développement durable en réalisant, en soutenant, en promouvant et en suivant des projets ciblant les populations les plus démunies et vulnérables dans les domaines de la santé, de l'environnement, de la culture, de l'éducation et de la formation;
- De contribuer à la diffusion de l'information, de sensibiliser l'opinion publique aux difficultés vécues par les populations ciblées;
- De rassembler et de gérer les fonds nécessaires à l'action de l'association.

5. L'association reste ouverte à toute proposition de fusion avec d'autres a.s.b.l. ayant des objectifs similaires.

4. Le Conseil d'Administration

16. Le conseil d'administration gère l'association, exécute les décisions de l'assemblée générale, convoque et ordonne les assemblées et les réunions, fait rapport sur l'activité de l'association.

Il est nanti des pouvoirs les plus étendus tant en ce qui concerne les actes d'administration que les actes de disposition qui intéressent l'association.

Il peut continuer tout comité exécutif, groupe de travail et autre dont il fixe la composition et les pouvoirs.

L'association sera valablement représentée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration, après décision du Conseil d'Administration.

19. L'assemblée générale fixe le montant des cotisations annuelles des membres. Ces cotisations ne pourront dépasser 35€.

Référence de publication: 2009055904/44.

(090064854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.481.

SPI Group S.à r.l., gérant unique de la Société a changé d'adresse et occupe désormais l'adresse suivante:

SPI Group S.à r.l.

7, rue Nicolas Bové

L-1253 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 avril 2009.

Pour Spirits International B.V.

SPI Group S.à r.l.

Gérant unique

Valery Mendeleev / Mikhail Tsyplakov / Johannes Marinus van't Zelfde

Référence de publication: 2009055296/2134/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Trading and Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 24.398.

L'an deux mil neuf, le quinze avril.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme TRADING AND INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-5885 Hespérange, 359, route de Thionville.

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Lucien SCHUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 223 de 1986 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 623 du 25 mars 2006, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 24.398.

L'assemblée est présidée par Monsieur Arsène RISCHARD, indépendant, demeurant à Useldange, qui désigne comme secrétaire Monsieur Nico SIMON, clerc de notaire, demeurant à Weiswampach.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Viviane SCHWARTZ, employée privée, demeurant à Noertrange.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les CENT (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de l'objet de la société, en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 3 des statuts.
- 2.- Modification des pouvoirs de représentation de la société avec modification afférente de l'article 16 des statuts.
- 3.- Acceptation de la démission d'un administrateur. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 4.- Prolongation des mandats des administrateurs restants et du commissaire aux comptes.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société en ajoutant un quatrième paragraphe à l'article 3 des statuts qui prend dorénavant la teneur suivante:

"La société a pour objet l'importation et l'exportation de toutes marchandises, le commerce de gros, y compris les opérations de troc, de matières premières, de produits et d'équipements industriels, des activités de représentation et d'agences.

La société peut également prendre part à la constitution et au développement de toutes entreprises commerciales, industrielles et financières.

La société peut faire plus généralement toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales ou financières, de nature à faciliter l'accomplissement de son objet ou à en favoriser l'extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de représentation de la société.

En conséquence, l'article 16 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du Président du conseil d'Administration ou par la signature conjointe du Président du conseil d'Administration et de Madame Chantai RISCHARD, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 15 des statuts."

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stephan ILLENBERGER, de son poste d'administrateur et lui donne décharge pour son mandat.

Elle nomme comme nouvel administrateur pour une durée de six ans, Monsieur Régis SANTINI, avocat, avec adresse professionnelle à L-2611 Luxembourg, 33, route de Thionville

Quatrième résolution

L'assemblée décide de prolonger pour une nouvelle durée de six ans, les mandats:

- des administrateurs restants, à savoir Monsieur Arsène RISCHARD et Madame Chantal RISCHARD,
- du commissaire aux comptes, à savoir Monsieur Alphonse RISCHARD.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ MILLE EUROS (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures ils ont signé les présentes avec le notaire.

Signé: RISCHARD - SIMON - SCHWARTZ - THOLL

Enregistré à Mersch, le 22 avril 2009. Relation: MER/2009/737. Reçu soixante-quinze euros 75.- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 24 avril 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009055298/232/70.

(090064510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.443.100,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.097.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of April.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Morgan Stanley Private Equity Holdings (Cayman) Ltd, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman companies registry under number 162017 duly represented by Mrs. Jennifer Christ, private employee, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney on March 31st, 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg under the name of "Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115097, incorporated by virtue of a deed of Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, dated March 6, 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1079 on June 2, 2006.

II. The agenda of the meeting was as follows:

1) Appointment of Jan Willem Overheul and Richard van 't Hof as category A managers of the Company and appointment of Pratish Shantilal Patel, Jan-Dries Mulder and Martijn Bosch as category B managers of the Company;

2) Restatement of article no. 10 of the articles of association of the Company;

3) Miscellaneous.

III. After deliberation, the Meeting passed, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to appoint Mr. Jan Willem Overheul, born on January 4, 1982 in Neerijnen (the Netherlands), having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and Mr. Richard van 't Hof, born on October 5, 1965 in Barendrecht (the Netherlands), having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg as category A managers of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

The Meeting resolves further to appoint Mr. Martijn Bosch, born on October 28, 1976 in Hengelo (The Netherlands) with professional address at 6B, Routes de Treves (Floor 05), L-2633 Senningerberg and Mr. Jan-Dries Mulder, born on February 7, 1973 in Veendam (The Netherlands) with professional address at Kabelweg 37, Coengebouw, 5th Floor, 1014 BA Amsterdam, The Netherlands as category B managers of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

The Meeting states that Mr. Pratish Shantilal Patel, born on July 18, 1968 in New Jersey (USA) with professional address at 1585 Broadway, NY-10036 New York who has already been appointed as a manager will henceforth be a category B manager of the Company effective as of the date hereof and for an unlimited period of time.

Second resolution

The Meeting resolves to amend and restate article no. 10 of the articles of association of the Company and such article shall henceforth read as follows:

C. Management

Art. 10. "The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager (s) of category B. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's object.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of a category A manager acting together with a category B manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either shareholders or not. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quinze avril.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Morgan Stanley Private Equity Holdings (Cayman) Ltd, une société régie suivant les lois des Iles Caïmanes, enregistrée sous le numéro 19610, ayant son siège social au Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmanes, enregistrée sous le numéro 162017

dûment représentée par Madame Jennifer CHRIST, employée privée, demeurant professionnellement au L- 2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste,

en vertu d'une procuration donnée le 31 mars 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de "Morgan Stanley Private Equity Holdings Lux S.à r.l." (la société), ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115097, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, reçu en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 juin 2006 sous le numéro 1079.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1) Nomination de Jan Willem Overheul et Richard van 't Hof en tant que gérants de catégorie A et nomination de Messieurs Pratih Shantilal Patel, Jan-Dries Mulder et Martijn Bosch en tant que gérants de catégorie B;

2) Modification de l'article no. 10 des statuts de la Société;

3) Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et Monsieur Richard van 't Hof, né le 5 octobre 1965 à Barendrecht (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo (Pays-Bas) et résidant professionnellement au 6B, Routes de Trèves, L-2633 Senningerberg et Monsieur Jan-Dries Mulder, né le 7 février 1973 à Veendam (Pays-Bas) et résidant professionnellement au Kabelweg 37, Coengebouw, 1014 BA Amsterdam (Pays Bas) en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

L'Assemblée constate que Monsieur Pratih Shantilal Patel, né le 18 juillet 1968 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique) et résidant professionnellement au 1585 Broadway, NY-10036 New York (Etats-Unis d'Amérique) a déjà été nommé comme gérant et sera avec effet immédiat et pour une durée indéterminée un gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article no 10 des statuts de la Société et l'article se lira dorénavant comme suit:

C. Gérance

Art. 10. "La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Vis-à-vis des tiers le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A agissant avec un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. Christ et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 avril 2009. Relation: LAC/2009/14903. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009055297/5770/147.

(090064433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Spirits International B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.481.

SPI Group S.A., associé de la Société a changé d'adresse et occupe désormais l'adresse suivante:

SPI Group S.A.

Chemin Louis-Dunant, 17

CH-1202 Genève, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 avril 2009.

Pour Spirits International B.V.

SPI Group S.à r.l.

Gérant unique

Valery Mendeleev / Mikhail Tsyplakov / Johannes Marinus van't Zelfde

Référence de publication: 2009055299/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00210. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Satisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.294.

EXTRAIT

Monsieur Régis Cézard, gérant, demeurant à Luxembourg, a donné sa démission de ses fonctions d'administrateur-délégué de la Société avec effet au 5 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009055367/12.

(090064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Spirits Product International Intellectual Property B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.435.

SPI Group S.A., associé unique de la Société a changé d'adresse et occupe désormais l'adresse suivante:

SPI Group S.A.

Chemin Louis-Dunant, 17

CH-1202 Genève, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 avril 2009.

Pour Spirits Product International Intellectual Property B.V.

SPI Group S.à r.l.

Gérant unique

Valery Mendeleev / Mikhail Tsyplakov / Johannes Marinus van't Zelfde

Référence de publication: 2009055301/2134/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Brookfield (NCC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 19.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 128.368.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of April,
before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.583, hereby represented by Gregory Beltrame, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 23rd, 2009 (the Sole Partner).

The said proxy after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Partner appears in its capacity as sole partner of Brookfield (NCC) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 128.368 (the Company) in order to hold an extraordinary general meeting of the Company (the Meeting). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on May 11th, 2007, published under N° 1466 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 16th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on March 14th, 2008, published under number N° 1139 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on May 8th, 2008.

The Sole Partner, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Partner holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) January of each year and end on the thirty-first (31) December of each year;
2. Amendment of article 14.1 of the articles of association of the Company (the Articles);
3. Proposal to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind;
4. Subscription for and payment of the share capital increase set out in item 3. above;
5. Introduction of the pounds sterling (GBP) as accounting currency of the Company effective as at January 1st, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95);
6. Conversion of the share capital currency from Euro (EUR) to pounds sterling (GBP) effective as at January 1st, 2009 at Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares;
7. Conversion of the existing shares of the Company into new shares without nominal value;
8. Amendment of article 5.1 of the Articles;

9. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and /or any employee of Vistra (Luxembourg) S.à r.l. to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner resolves to amend the accounting year of the Company so that it shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year. This will apply for the first time for the accounting year beginning on the first (1) of January 2010 and ending the thirty-first (31) of December 2010.

The Sole Partner acknowledges that the current accounting year of the Company, having started on the first (1) of July 2008 will end on the thirtieth (30) of June 2009.

Considering the above, the Sole Partner further resolves that a transitory accounting year will begin on the first (1) of July 2009 and end on the thirty-first (31) of December 2009.

Second resolution

As a consequence thereof, the Sole Partner resolves to amend the article 14.1 of the Articles which will henceforth to be read as follows:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of January of each year and end on the thirty-first (31) of December of each year, with the exception of the accounting year which started on the first (1) of July, 2008 which will end on the thirtieth (30) of June 2009 and the accounting year which started on the first (1) of July, 2009 which will end on the thirty-first (31) of December 2009."

Third resolution

The Sole Partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 7,500.- (seven thousand and five hundred Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) to EUR 20,000.- (twenty thousand Euro), by way of the creation and issuance of 300 (three hundred) new shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each having the same rights and obligations of the existing shares in consideration for a payment in kind.

Fourth resolution

The Sole Partner resolves to approve and accept the subscription and payment for the 300 (three hundred) new shares as set out below.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Partner resolves to fully pay up the 300 (three hundred) new shares by way of a contribution in kind in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) consisting of part of the share premium account of the Company in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred Euro) to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The existence and the valuation of the said contribution have been certified to the notary, inter alia, by a balance sheet of the Company dated December 31, 2008 signed by the members of the board of the Company.

It further results from a certificate dated April 23rd, 2009 issued by the Sole Partner and the Company that:

"1. The attached balance sheet of the Company as at December 31, 2008 shows a share premium in an aggregate amount of at least twenty-seven million six hundred eighty-one thousand five hundred seventy-three euro (EUR 27,681,573.-) payable by the Company to the Shareholder.

2. Based on generally accepted accountancy principles the worth of the share premium contributed to the Company per the attached balance sheet, including any accrued interests thereon, as the case may be, is of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500.-) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

3. The share premium contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value.

4. All formalities to transfer the legal ownership of the share premium contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of the Shareholder and/or the Company."

A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the Sole Partner and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Fifth resolution

The Sole Partner resolves to introduce the pounds sterling (GBP) currency as official and accounting currency of the Company with retroactive effect as at January 1st, 2009.

Sixth resolution

The Sole Partner resolves that the Company adopts the pounds sterling (GBP) as the currency of its share capital effective as at January 1st, 2009.

The Sole Partner resolves to use the Boursorama in partnership with Thomson Reuters closing spot available at January 1st, 2009 (i.e. EUR 1 to GBP 0.95) without changing the number of the existing shares.

Proof of the above exchange rate has been given to the notary through financial publications that will remain attached to the present deed, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder representing the Sole Partner and the notary.

Seventh resolution

The Sole Partner resolves to convert the existing shares of the Company into new shares without nominal value.

Eighth resolution

The Sole Partner resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

"5.1. The Company's corporate capital is fixed at nineteen thousand British Pounds (GBP 19,000.-) divided into eight hundred (800) shares in registered form without nominal value, all subscribed and fully paid-up".

Ninth resolution

The Sole Partner resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.* to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Brookfield Holding (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.583 représentée par Gregory Beltrame, avocat, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 avril 2009 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa qualité d'associé unique de Brookfield (NCC) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.368 (la Société), pour tenir une assemblée générale extraordinaire de la Société (l'Assemblée). La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 11 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 juillet 2007 numéro 1466. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 14 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 mai 2008 numéro 1139.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société:

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

2. Modification de l'article 14.1 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature;

4. Souscription et paiement de l'augmentation de capital susmentionnée au point 3.;

5. Introduction de la livre sterling (GBP) en tant que monnaie comptable de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling);

6. Conversion de la devise du capital social de l'Euro (EUR) à la livre sterling (GBP) avec effet au 1^{er} janvier 2009 au taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit 1 EUR pour 0,95 livre sterling) sans modification du nombre de parts sociales existantes;

7. Conversion des parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale;

8. Modification de l'article 5.1 des Statuts;

9. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société; et

10. divers.

III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société de manière à ce qu'il commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente (30) décembre de chaque année. Cela s'appliquera pour la première fois à l'exercice social commençant le premier (1) janvier 2010 et terminant le trente et un (31) décembre 2010.

L'Associé Unique prend connaissance du fait que l'exercice social en cours de la Société a commencé le premier (1) juillet 2008 et se terminera le trente (30) juin 2009.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique décide également qu'un exercice social transitoire commencera le premier (1) juillet 2009 et se terminera le trente et un (31) décembre 2009.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **14.1.** L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année, à exception de l'année sociale ayant débuté le premier (1) juillet 2008 qui se terminera le trente (30) juin 2009 et de l'année sociale qui commencera le premier (1) juillet 2009 qui se terminera le trente et un (31) décembre 2009."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) afin de porter le capital social actuel de la Société de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 20.000,- (vingt mille euros), par la création et l'émission de 300 (trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes en considération d'un paiement en nature.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter la souscription et le paiement des 300 (trois cents) nouvelles parts sociales de la manière indiquée ci-dessous.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de payer les 300 (trois cents) nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature d'un montant d'EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) consistant en une partie du compte de prime d'émission de la Société pour un montant d'EUR 7.500,- (sept mille cinq cents euros) à être alloué au compte capital social de la Société.

L'existence et la valeur d'une telle allocation a été certifiée au notaire, entre autre, par un bilan de la Société au 31 décembre 2008 et signé pour accord par la gérance de la Société.

Il ressort par ailleurs d'un certificat daté du 23 avril 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et de la Société, que:

"1. Le bilan au 31 décembre 2008 de la Société annexé indique une prime d'émission d'un montant total de vingt-sept millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-treize euros (EUR 27.681.573,-) payable par la Société à l'Associé Unique.

2. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la prime d'émission apportée à la Société d'après le bilan annexé, en ce compris les intérêts courus, le cas échéant, est de sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société.

3. La prime d'émission apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée de gage ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur.

4. Toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la prime d'émission apportée à la Société ont été ou seront accomplies par la gérance de l'Associé Unique et/ou de la Société."

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide que la livre sterling (GBP) est adoptée en tant que monnaie comptable officielle de la Société avec effet rétroactif au premier (1) janvier 2009.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la livre sterling (GBP) à la place de l'euro (EUR) comme monnaie de son capital social avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de change de clôture publié par Boursorama en association avec Thomson Reuters le 1^{er} janvier 2009 (soit EUR 1 pour 0,95 livre sterling (GBP)), sans modification du nombre de parts sociales existantes.

La preuve du taux de change susmentionné a été apportée au notaire par les publications financières qui se trouvent annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les parts sociales existantes de la Société en nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix-neuf mille livres sterling (GBP 19,000.-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité à tout gérant de la Société et/ou tout employé de Vistra (Luxembourg) S.à r.l. de procéder individuellement, pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ mille quatre cent euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: G. Beltrame et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 avril 2009. Relation: LAC/2009/16379. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009056199/5770/250.

(090064916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2009.

Spirits Product International Intellectual Property B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 123.435.

SPI Group S.à r.l., gérant unique de la Société a changé d'adresse et occupe désormais l'adresse suivante:

SPI Group S.à r.l.

7, rue Nicolas Bové

L-1253 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 avril 2009.

Pour Spirits Product International Intellectual Property B.V.

SPI Group S.à r.l.

Gérant unique

Valery Mendeleev / Mikhail Tsyplakov / Johannes Marinus van't Zelfde

Référence de publication: 2009055302/2134/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090064479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Goodman Option (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.448.

EXTRAITS

En date du 9 avril 2009, Goodman APP Holdings (Lux) Sàrl, l'associé unique a transféré son siège social du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2009055307/15.

(090064394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Den Heizungsmeeschter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 145.951.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

A COMPARU:

Monsieur Christian FRIESEISEN, ouvrier, né à Ettelbruck le 12 septembre 1970 (matr. 1970 09 12 135), divorcé, demeurant à L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination DEN HEIZUNGS-MEESCHTER S.à r.l., qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Vichten au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Vichten par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet l'achat et la vente, la construction, la réparation et le placement de tous éléments sanitaires, de chauffage et de climatisation, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou de nature à en favoriser la réalisation.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi précitée.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Le comparant précité a souscrit entièrement la totalité des parts sociales créées et entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUROS 12.500,00 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000 €).

Assemblée générale

Et aussitôt, l'associé préqualifié, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Christian FRIESEISEN, préqualifié,

2. Monsieur Jean-Pierre KAISER, chauffagiste, né à Redange-Atteri le 11 juin 1961 (matr. 1961 06 11 179), demeurant à L-8612 Pratz, 2A, rue principale est nommé gérant technique.

avec pouvoir d'engager la société par leur signature conjointe pour tout montant supérieur à 2.500 €, pour des engagements à valeur inférieure la signature individuelle de chaque gérant est suffisante.

3. Le siège social de la société est établi à L-9190 Vichten, 28, rue Principale.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par noms, prénoms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FRIESEISEN, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 22 avril 2009. DIE/2009/4067. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 28 avril 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009055724/4917/161.

(090064309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.

Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).

R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALLIANCE GESTION S.A.

René D'AVERSI

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009055326/13.

(090064141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2009.